



**KPMG Entreprises
Centre**
37 Quai Ulysse Besnard
BP 77
41004 BLOIS Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 54 90 26 60
Télécopie : +33 (0)2 54 90 26 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association Shop Expert Valley

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009
Association Shop Expert Valley
16 rue de la Vallée Maillard
41018 BLOIS Cedex
Ce rapport contient 10 pages
Référence : MMA/MM



**KPMG Entreprises
Centre**
37 Quai Ulysse Besnard
BP 77
41004 BLOIS Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 54 90 26 60
Télécopie : +33 (0)2 54 90 26 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association Shop Expert Valley

Siège social :
16 rue de la Vallée Maillard
41018 BLOIS Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Shop Expert Valley, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au 3^{ème} paragraphe de la note I de l'annexe concernant la continuité de l'exploitation de l'association.

Société anonyme d'expertise comptable - commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6820Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

BLOIS, le 26 mars 2010

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Fabrice Deltour
Associé

BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/08 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.				
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES	125,41	0,09	125,32	
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	1 680,63	211,87	1 468,76	
IMMOB. CORPORELLES EN COURS				
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS				
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
PRETS AVCES INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	6 816,99		6 816,99	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 623,03	211,96	8 411,07	
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTES VERS/ CDES				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	69 180,00	5 000,00	64 180,00	
AUTRES	222 464,87		222 464,87	
CREANCES DIVERSES(3)				
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES				
DISPONIBILITES				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	22,59		22,59	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	291 667,46	5 000,00	286 667,46	
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	300 290,49	5 211,96	295 078,53	
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/08 Durée 12 mois
FONDS ASSOCIATIFS		
APPORTS		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES : .		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES		
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	(6 609,40)	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL I	(6 609,40)	
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL II		
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT	178 885,92	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	108 201,98	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	14 600,03	
AUTRES		
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES		
DETTES FISCALES (IMPOT SUR LES BENEFICES)		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL III	301 687,93	
ECARTS DE CONVERSION PASSIF TOTAL IV		
TOTAL PASSIF (I + Ibis + Iter + II + III +IV)	295 078,53	
(1) DONT A PLUS D'UN AN DONT A MOINS D'UN AN		
(2) Dt CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B	178 885,92	

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/08 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
VENTES DE MARCHANDISES		
PRODUCTION VENDUE (BIENS)		
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	27 670,00	
PRODUCTION STOCKEE		
PRODUCTION IMMOBILISEE		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	454 737,65	
REPRISES S/PROVISIONS ET AMORT - TRANSFERT CHARGES	81 668,21	
AUTRES PRODUITS		
TOTAL	564 075,86	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
ACHATS DE MARCHANDISES		
VARIATION DES STOCKS		
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		
VARIATION DES STOCKS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	498 095,62	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	536,10	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	43 580,27	
CHARGES SOCIALES	19 599,27	
DOTATIONS AUX AMORT ET AUX PROVISIONS		
S/IMMOBILISATIONS - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	211,96	
S/IMMOBILISATIONS - DOTATION AUX PROVISIONS		
S/ACTIF CIRCULANT - DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000,00	
POUR RISQUES ET CHARGES - DOTATION AUX PROVISIONS		
AUTRES CHARGES	1,82	
TOTAL	567 025,04	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 949,18)	
PRODUITS FINANCIERS (3)		
PARTICIPATIONS		
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE		
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS		
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERT CHARGES		
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		
PRODUITS NETS S/CESSION VAL MOBILIERES PLACEMENT		
TOTAL		
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES (4)	1 160,22	
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE		
CHARGES NETTES S/CESSION VAL MOBILIERES PLACEMENT		
TOTAL	1 160,22	
RESULTAT FINANCIER	(1 160,22)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(4 109,40)	

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/08 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERT CHARGES <div style="text-align: center;">TOTAL</div>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS <div style="text-align: center;">TOTAL</div>	2 500,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 500,00)	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	564 075,86 570 685,26	
BENEFICE		
PERTE	(6 609,40)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS PRESTATIONS EN NATURES MISE A DISPOSITION DE BIENS ET SERVICES	15 000,00 15 000,00	
* Y COMPRIS Crédit-bail mobilier Crédit-bail immobilier * Y COMPRIS : (1) Dt produits afférents à des exerc. ant. (2) Dt charges afférentes à des exerc. ant. (3) Dt produits concernant entreprises liées (4) Dt intérêts concernant entreprises liées		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2009

II - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Autonomie de l'Association Shop Expert Valley

L'association Shop Expert Valley créée en 2008 a pour but de rassembler les acteurs du secteur aménagement de magasins de la Région Centre dans le but de développer leur activité par l'intermédiaire d'échanges et d'actions collectives. Son programme d'actions 2005/2008 a été géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir et Cher. Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'association a pris son indépendance et assume financièrement en direct son programme d'actions.

Mise en place d'un nantissement

L'essentiel du budget de fonctionnement de l'Association est financé par des subventions. Or, dans la plupart des cas, l'Association doit avoir réglé ses factures avant de pouvoir percevoir ses subventions, puisque celles-ci ne sont versées que sur production de factures acquittées.

Afin de détenir la trésorerie lui permettant de faire face à ces engagements, l'Association a signé un contrat de cession-escompte de créances pour un montant de 130 000 €, avec la Compagnie Générale d'Affacturage.

Par ailleurs, elle a nanti auprès de la Société Générale une créance du Trésor Public de 42 000 €, correspondant à une demande de remboursement de crédit de TVA.

Continuité de l'exploitation

Cette première année de l'association Shop Expert Valley montre que son fonctionnement est structurellement équilibré.

L'analyse du déficit enregistré par l'Association en 2009 montre qu'il n'est imputable qu'à deux facteurs :

- l'entrée de moins de nouveaux adhérents que prévu
- la défaillance de deux adhérents

Il est à souligner que dans le contexte économique de l'année 2009, le fait d'avoir conservé l'adhésion de la plupart des entreprises montre que l'association Shop Expert Valley a su préserver la confiance de ses membres.

Le conseil d'administration, bien conscient de cette problématique, a inscrit parmi ses objectifs 2010 la constitution de fonds propres et entend développer son nombre d'adhérents de manière ciblée.

Effectif

Shop Expert Valley emploie, à la date du 31 décembre 2009,

- 1 salarié permanent

Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir et Cher.

Aux termes d'une convention passée entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir et Cher, et l'Association Shop Expert Valley, la Chambre de Commerce et d'Industrie met à disposition de l'Association deux bureaux, offre un certain nombre de prestations techniques : mises à disposition de salles, ensemble vidéo, téléphone... et assure les prestations de tenue de comptabilité . L'ensemble de ces prestations est chiffré à 15 000 €.

II/ - PRINCIPES, REGLES OU METHODES COMPTABLES

- Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises définies par le plan 1982, dans le respect du principe de prudence et selon les hypothèses de bases suivantes :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence de méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III/ - NOTES SUR LE BILAN**DETAIL DE L'ACTIF****3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les principaux investissements réalisés en 2009 sont :

- | | |
|-----------------------------------------------|---------|
| ▪ Licence Window 7 | 125 € |
| ▪ Matériel de bureau et matériel informatique | 1 680 € |

Les modalités retenues pour le calcul des amortissements pour dépréciation des immobilisations sont les suivantes :

	<u>Mode</u>	<u>Durée</u>
▪ Logiciel	linéaire	4 ans
▪ Matériel informatique	linéaire	4 ans

- Matériel de bureau linéaire 4 ans

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées d'un prélèvement effectué sur les fonds mis à disposition par la Compagnie d'Affacturage pour constituer un fonds de réserve.

3.3. Créances

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an. Les créances clients, la TVA à récupérer et les subventions à recevoir représentent l'essentiel des créances.

DETAIL DU PASSIF

3.4. Dettes

La totalité des dettes est à échéance de moins d'un an. Les dettes financières correspondent au compte bancaire créateur.

IV/ - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- **4.1.** Les frais financiers correspondent aux frais facturés par la Compagnie d'Affacturage sur les fonds mis à disposition.
- **4.2.** Les éléments exceptionnels concernent un abandon de créance
- **4.3** Le compte de résultat présente une recette sur exercice antérieur d'un montant de 26 670 € correspondant au transfert par la CCI d'acomptes versés par les adhérents pour la mission équipmag 2008. et une dépense de 15 000 € correspondant aux frais d'animation de 2008.

VI - AUTRES INFORMATIONS

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Aucun droit n'a été acquis en 2009.
Aucune journée n'a été prise en 2009.

AUTRES INFORMATIONS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 40 054 € en 2009